

RENTREE 2010 : UNE HAUSSE DE PRES DE 6% DU MONTANT DES BOURSES SUR CRITERES SOCIAUX (BCS)

Les bourses sur critères sociaux sont une aide annuelle, jusqu'à lors versée en 9 mensualités, tout au long de la scolarité des étudiants dont les familles remplissent des critères de conditions de ressources.

A la rentrée 2010-2011, Valérie Pécresse a annoncé que le dispositif d'aide sera complété par l'instauration d'un dixième mois de bourse, dont la mise en place sera échelonnée sur deux rentrées universitaires. Un premier demi-mois sera donc versé dès le mois de septembre 2010, soit une augmentation de 6% du montant des bourses versées aux étudiants.

L'instauration de cette dixième mensualité vise à tirer les conséquences de l'extension progressive de l'année universitaire. Aujourd'hui près de 70% des étudiants sont engagés dans des cursus de plus de neuf mois. L'année universitaire 2010-2011 sera mise à profit pour consolider le passage à 10 mois de scolarité dans les universités.

Elles sont versées par les CROUS de chaque académie, selon des critères fixées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

LES BOURSIERS SUR CRITERES SOCIAUX EN FRANCE AU 31 JUILLET 2010

(ANNEE UNIVERSITAIRE 2009/2010)

Echelon 0	102 755
Echelon 1	99 370
Echelon 2	53 632
Echelon 3	53 589
Echelon 4	51 956
Echelon 5	96 512
Echelon 6 (créé le 1 ^{er} janvier 2008)	108 022
<i>TOTAL</i>	565 836

565 836 BOURSIERS EN 2010

Au 30 juin 2010, on comptait en France 565 836 boursiers sur critères sociaux. La réforme des bourses sur critères sociaux entrée en vigueur à la rentrée 2008 a permis de mettre un terme à la chute progressive du nombre de boursiers constatée depuis 2005 et d'inverser très significativement la tendance : près de 100 000 boursiers supplémentaires depuis 2008 (471 300 boursiers en 2007 soit une hausse de 20% a été observée entre 2007 et 2010.

RAPPEL : tous les étudiants boursiers sont exonérés de droits d'inscription et de sécurité sociale.

Pour mémoire :

Droits d'inscription 2010/11	Droits de sécurité sociale 2010/2011
Licence : 174 euros Master : 237 euros Doctorat : 359 euros	200 euros

MONTANT DES BOURSES

	Année 2010/2011 (versement sur 9,5 mois)		Année 2009/2010	Augmentation
	Par an	Par mois	Par an	
Echelon 6	4370€	460 €	4 140 €	5,6%
Echelon 5	4122€	434 €	3 905 €	5,6%
Echelon 4	3590€	378 €	3 401 €	5,6%
Echelon 3	2945€	310 €	2 790 €	5,6%
Echelon 2	2298€	242 €	2 177 €	5,6%
Echelon 1	1525€	161 €	1 445 €	5,6%
Echelon 0	Exonération des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale		Exonération des frais d'inscription et des droits de sécurité sociale	selon les cursus*

**Budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour les bourses sur critères sociaux :
1.6 Milliard d'euros**